



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

AR08041DGAL

ARRÊTÉ du 12 novembre 2008

portant nomination du président du Conseil national du froid

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu l'arrêté du 26 mai 1999 fixant la composition et le fonctionnement du Conseil national du froid,

ARRÊTENT

Article. 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 26 mai 1999 fixant la composition et le fonctionnement du Conseil national du froid, M. LUCAS (Louis), ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts honoraire, est nommé président du Conseil national du froid, pour une durée de quatre ans en remplacement de M. VIOLOT (Roland), démissionnaire.

Article.2

L'arrêté interministériel du 30 octobre 1996 portant nomination du président du Conseil national du froid est abrogé.

Article.3

Le directeur général de l'alimentation au ministère de l'agriculture et de la pêche, le directeur général des entreprises au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le directeur général de la prévention des risques au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

.Fait à Paris, le **12 novembre 2008**

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
Le Directeur Général de la Prévention des Risques

Laurent MICHEL

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Pour la Ministre et par délégation,
Le Directeur Général des Entreprises

Luc ROUSSEAU